

(dénomination sociale)
Société à responsabilité limitée
au capital de (montant du capital) €
Siège social : (adresse complète du siège)
(numéro d'immatriculation) RCS (ville
d'immatriculation)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU (date de l'assemblée)

Le (date de l'assemblée) à (heure de début de l'assemblée) heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au (adresse où se tient l'assemblée – *par défaut il s'agit du siège social*).

Chaque associé a été régulièrement convoqué par la Gérance par (mode de convocation) le (date d'envoi de la convocation).

Se référer aux modes et délais de convocation prévus dans vos statuts.

Dans la majorité des cas il est prévu que les associés sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. L'assemblée peut également être convoquée verbalement est réunie sans délai si tous les associés sont présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur / Madame (nom et prénom) en qualité de Gérant associé présent.

Option : en cas de gérant non associé

L'assemblée est présidée par Monsieur / Madame (nom et prénom), associé présent et acceptant possédant le plus grand nombre de parts sociales.

Madame / Monsieur (nom prénom du gérant non associé), gérant non associé, est présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Le Président de séance constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur (nom prénom de l'associé) détenteur de la pleine propriété de (nombre de parts) parts ;
- Madame (nom prénom de l'associée), détentrice de la pleine propriété de (nombre de parts) parts ;
- La Société (forme sociale + dénomination sociale) détentrice de la pleine propriété de nombre de parts) parts, représentée par Madame / Monsieur (nom prénom du représentant légal) en qualité de (fonctions du représentant légal : Gérant, Président...);

Total des parts des associés présents ou représentés : (nombre de parts dont disposent les associés présents ou représentés) parts détenues en pleine propriété sur les (nombre de parts total de la société) parts composant le capital social.

Paraphes :

Le Président de Séance constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la rémunération du Gérant ;
- Ratification de la prise en charge par la Société des cotisations sociales du Gérant.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION : RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération versée à Madame / Monsieur (**nom prénom du Gérant dont la rémunération est approuvée**) au titre de ses fonctions de Gérant, au cours de l'exercice clos le (**date de clôture de l'exercice au titre duquel la rémunération est approuvée**), qui s'élève à un montant net de (**montant total de rémunération versée au Gérant sur l'exercice**) €.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non salariés – T.N.S).

En outre, l'assemblée générale approuve, en tant que de besoin, le remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES DU GERANT MAJORITAIRE

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la Société, en complément de rémunération, des cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives du Gérant T.N.S, Madame / Monsieur (**nom prénom du Gérant dont la rémunération est approuvée**) au titre de l'exercice clos le (**date de clôture de l'exercice au titre duquel la rémunération est approuvée**), qui s'élèvent à un montant de (**montant total des cotisations sociales du Gérant sur l'exercice**) €.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à (**heure de fin de l'assemblée**) heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Paraphes :

(dénomination sociale)
Société à responsabilité limitée
au capital de (montant du capital) €
Siège social : (adresse complète du siège)
(numéro d'immatriculation) RCS (ville
d'immatriculation)

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU (date de l'assemblée)

Associé	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
Monsieur (nom prénom de l'associé) (adresse complète de l'associé)	(nombre de parts de l'associé)	(nombre de voix de l'associé – en principe égal au nombre de parts)	
Madame (nom prénom de l'associée) (adresse complète de l'associé)	(nombre de parts de l'associé)	(nombre de voix de l'associé – en principe égal au nombre de parts)	
La Société (forme sociale + dénomination sociale) Représentée par Madame / Monsieur (nom prénom du représentant légal) en qualité de (fonctions du représentant légal : Gérant, Président...) (adresse complète de l'associée)	(nombre de parts de l'associé)	(nombre de voix de l'associé – en principe égal au nombre de parts)	
TOTAL	(nombre total de parts dans la société)	(nombre total de voix dans la société – en principe égal	=====

Associé	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
		<i>au nombre de parts)</i>	

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que (**nombre d'associés présents ou représentés**) associés sont présents ou représentés, totalisant (**nombre total de parts des associés présents ou représentés**) parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées **nombre total de voix des associés présents ou représentés** voix sur un total de **nombre total de parts dans la société**) parts sociales composant le capital social.

A la présente sont annexés pouvoir(s).

Signature :

Le Président de Séance

Paraphes :